



## AVIS PUBLIC

Est, par les présentes, donné par le soussigné à l'effet que lors de la séance régulière du Conseil tenue le lundi 6 novembre 2023 à 19 h 30, la Municipalité de Franklin adoptait le règlement suivant:

- Règlement numéro 428-2023 modifiant le Règlement # 357 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgences 9-1-1.

QUE ledit Règlement est entré en vigueur le 10 novembre 2023, à la suite de sa publication sur son site Web ainsi qu'aux endroits publics identifiés par le conseil municipal ;

QUE copie de ce règlement est disponible pour consultation sur le site Web de la Municipalité ([www.municipalitedefranklin.ca](http://www.municipalitedefranklin.ca)).

Donné à Franklin, ce 10 novembre 2023.

Simon St-Michel

Directeur général et secrétaire-trésorier

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Simon St-Michel, directeur général et secrétaire-trésorier de la Municipalité de Franklin, certifie sous mon serment d'office avoir publié le présent avis public, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le Conseil, ce 10 novembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 10 novembre 2023.

Simon St-Michel

Directeur général et secrétaire-trésorier